



17^{ème} Festival de Vidéo Scolaire du Pas-de-Calais Règlement



Article 1 : travail d'élèves

Les productions présentées lors du festival doivent être le travail d'élèves guidés par les équipes pédagogiques de leur établissement.

Les élèves sont les maîtres d'œuvre de leur production (prises de vues, son, scénario, montage) en fonction de leur âge et de leurs possibilités.



En aucun cas, ces réalisations ne seront le seul fait des éducateurs et des enseignants.

Article 2 : thème

Pour la 17^{ème} édition du Festival tous les participants concourront sur un **thème libre** de leur choix.

Article 3 : types de production

Les films seront de préférence des œuvres de fiction.

La durée des productions est **limitée à 5 minutes** hors générique.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas retenir un film qui ne respecterait pas de manière raisonnable (+1 à 2 min maximum) cette contrainte de temps.

Article 4 : candidatures

Le festival est ouvert à tous les établissements scolaires de l'académie de Lille mais aussi à tous les établissements scolaires intéressés dans d'autres départements.

Les candidatures émanant d'établissements étrangers francophones seront également acceptées.

Article 5 : calendrier et informations générales

Les inscriptions seront acceptées dès réception **jusqu'au 25 Mars 2011 inclus.**

La réception des productions après inscription pourra se faire **jusqu'au 08 avril 2011 inclus**
DATE IMPERATIVE.

Journée du festival :

Le mercredi 18 mai 2011

au Ciné-Théâtre Louis Aragon à Auchel.

Tout courrier doit être adressé à :

Secrétariat du Festival Vidéo

Collège Lavoisier

99, rue Jean Jaurès 62260 AUCHEL

Tél et fax : 03 21 61 12 01

Il est possible de communiquer avec les organisateurs par mail à l'adresse suivante :

festivalvideo62auchel@wanadoo.fr

Ou au numéro suivant : 06 89 74 85 72

Article 6 : cassettes

Un même établissement peut présenter plusieurs productions.

Les formats usuels utilisés en vidéo sont autorisés (DV-miniDV-DVD).

Chaque support ne devra comporter qu'un seul film avec une bande amorce d'au moins trente secondes. Il est vivement conseillé d'indiquer le titre du film ainsi que la classe participante, le nom et l'adresse de l'établissement scolaire sur chaque support.

Ceux-ci figureront également sur le boîtier.

Chaque film sera accompagné d'une fiche de présentation établie sur l'imprimé qui sera fourni par l'organisation en retour du coupon d'inscription. La partie technique de la fiche devra obligatoirement être remplie car la précision apportée sur les pistes son est essentielle au bon déroulement de la projection.



Article 7 : présélection

Les films seront visionnés dès leur réception. En fonction du nombre de films finalement reçus, un jury de présélection pourra être réuni.

Les candidats non retenus pour le festival seront prévenus par courrier.

Le programme détaillé de la journée sera communiqué ultérieurement aux participants.

Article 8 : projection

Les réalisations retenues seront projetées dans une salle de cinéma sur grand écran.

Les supports fournis par les candidats seront restitués après le festival. Les films projetés lors du festival seront communiqués à l'ensemble des participants sous forme d'un double DVD.



Article 9 : jury

Le jury est composé de paires, chacune d'elles étant formée par l'association d'un élève du Collège Lavoisier d'Auchel et d'un adulte (profes-

seur, représentant de nos partenaires financiers, professionnel, ...)

Il sera, dans la mesure du possible, présidé par une personnalité du monde artistique ou médiatique.



Article 10 : palmarès

Quatre catégories concourent :

- Écoles maternelles et élémentaires
- Collèges
- Lycées généraux et professionnels
- Établissements spécialisés.

Un grand prix du jury sera décerné pour l'ensemble des films présentés et un prix récompensera la meilleure réalisation de chacune des catégories restantes comportant au moins trois productions en compétition.

Les récompenses ne seront attribuées qu'aux établissements représentés par le ou les enseignants et tout ou partie des élèves ayant travaillé sur la vidéo présentée.

Article 11 : entrées

Le festival de Vidéo Scolaire du Pas-de-Calais du 18 mai 2011 est une manifestation privée, exclusivement ouverte aux établissements participants et aux personnes munies d'une invitation.

Pour obtenir une invitation, il suffit de formuler une demande auprès des organisateurs.

Article 12 : droits

Pour pouvoir participer au festival, chaque film devra être accompagné d'une déclaration sur l'honneur indiquant que celui-ci est libre de tout droit, tant au niveau de l'image que du son, et qu'il pourra faire l'objet d'une utilisation ultérieure dans le cadre de l'Éducation Nationale.

Article 13 : acceptation du règlement

Les organisateurs ont la responsabilité du déroulement de la manifestation et peuvent à tout moment aménager le programme de la journée du 18 mai 2011 en fonction des impératifs du moment.

Pour participer au Festival, chaque établissement accepte le présent règlement.